

Bachelier en enseignement section 2 Go teaching - Section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DD106 Didactique de la psychomotricité			
Ancien Code	PEDD1B06DSCIF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEXB1060		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Geoffrey LENOIR (lenoirg@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise l'acquisition de savoirs et de savoir-faire disciplinaires en lien avec les concepts et visées abordés à l'école primaire. Elle fournira les premiers éléments d'une boîte à outils disciplinaires, didactiques et méthodologiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant pourra, à partir d'une situation vécue, observée ou décrite (séquences filmées, préparation de leçon, observations sur le terrain, documents écrits, ...) :

1. Définir et expliquer des savoirs
 2. Mettre en oeuvre des savoir-faire
 3. Identifier des étapes méthodologiques liées à la démarche d'investigation/de réalisation
- Les savoirs et savoir-faire disciplinaires seront en lien avec les concepts et visées repris dans le référentiel du tronc commun.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDD1B06DSCIFA Didactique des sciences et de la formation manuelle, techniq 45 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDD1B06DSCIFA Didactique des sciences et de la formation manuelle, techniq 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2 Go teaching - Section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 48

Fax : +32 (0) 65 40 41 52

Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Didactique des sciences et de la formation manuelle, techniq			
Ancien Code	14_PEDD1B06DSCIFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEXB1061		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Geoffrey LENOIR (linoirg@helha.be) Geoffrey LENOIR (linoirg@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise l'acquisition de savoirs et de savoir-faire disciplinaires en lien avec les concepts et visées abordés à l'école primaire. Elle fournira les premiers éléments d'une boîte à outils disciplinaires, didactiques et méthodologiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant pourra, à partir d'une situation vécue, observée ou décrite (séquences filmées, préparation de leçon, observations sur le terrain, documents écrits, ...) :

1. Définir et expliquer des savoirs
2. Mettre en œuvre des savoir-faire
3. Identifier des étapes méthodologiques liées à la démarche d'investigation/de réalisation

Les savoirs et savoir-faire disciplinaires seront en lien avec les concepts et visées repris dans le référentiel du tronc commun.

Au niveau des acquis d'apprentissage (AA), l'étudiant sera capable de :

AAT 5 : Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche. Adapter ses gestes professionnels en conséquence.

AAT 10 : De manière transversale, intégrer les technologies numériques, l'éducation aux médias, l'EVRAS et la dimension de genre au bénéfice de la qualité des apprentissages

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Sciences : phases de la démarche d'investigation (vivre et identifier) en utilisant des contenus disciplinaires (savoirs et savoir-faire) articulés autour du référentiel du tronc commun, principalement ceux de P3-P4.

FMTTN : phases de la démarche d'investigation et/ou de réalisation (vivre et identifier), en définir les caractéristiques
 - Questionner un objet technique - Utiliser des outils numériques de manière transversale, principalement ceux de P3-P4

Démarches d'apprentissage

La démarche, au point de départ, se veut isomorphe à ce que les étudiants pourraient eux-mêmes faire vivre aux enfants :

- Faire vivre aux étudiants une ou plusieurs séquences d'apprentissage disciplinaires et/ou interdisciplinaires
- Prise de recul sur les démarches vécues

- Identifier et développer différents contenus disciplinaires en lien avec le référentiel du tronc commun.

Dispositifs d'aide à la réussite

Entretiens individuels à la demande de l'étudiant

Sources et références

Référentiel Sciences du tronc commun - Fédération Wallonie-Bruxelles

- Référentiel de Formation manuelle, technique, technologique et numérique du tronc commun - Fédération Wallonie- Bruxelles

- Programme de l'école primaire - Volume 3 - Enseignement catholique fondamental

- Ouvrages de référence renseignés dans les supports de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

La plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Divers travaux seront demandés tout au long du Q1 et compilés dans un cahier de traces. Ce dernier intervient pour 30% de la cote finale de l'UE. Les consignes sont communiquées et explicitées au cours et renseignées dans les supports de cours disponibles sur Connected.

Un examen écrit est organisé en fin de Q1 et intervient pour 70% de la cote finale de l'UE. Cet examen comporte des questions seuils du CEB. Pour valider l'UE, il est donc nécessaire d'obtenir une moyenne d'au minimum 70% à ces questions seuils du CEB. Dans le cas contraire, la note attribuée sera de 6/20 et l'étudiant devra représenter l'épreuve au Q2.

En cas de non réussite au Q2, l'étudiant peut représenter une épreuve écrite au Q3. Cet examen écrit intervient pour 100% de la cote finale de l'UE. Cet examen comporte des questions seuils du CEB. Pour valider l'UE, il est nécessaire d'obtenir une moyenne d'au minimum 70% à ces questions seuils du CEB. Dans le cas contraire, la note attribuée sera de 6/20.

En cas de non remise du travail en temps voulu, la note de l'examen sera de PP et donc considéré en échec.

L'examen devra être repassé à la session suivante

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	30			Trv	30
Période d'évaluation						

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Pour toutes les sessions, en cas de certificat médical, l'examen sera reprogrammé dans la limite du possible et dans le pire des cas, reporté à la session suivante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).